QUINZE THÈSES SUR L'AUTOGESTION

adoptées
par la Convention nationale
du Parti socialiste
des 21 et 22 juin 1975

Supplément au n° 45 – 15 novembre 1975 – **PRIX : 2 F**

LE POING ET LA ROSE
7 bis, place du Palais-Bourbon, 75007 Paris

ET LE SECRÉTARIAT A LA FORMATION

Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Nous publions ici les "Quinze thèses sur l'autogestion", telles qu'elles ont été adoptées et amendées par la Convention nationale du Parti socialiste des 21 et 22 juin 1975.

Ces textes et l'ensemble des amendements ont été rapportés par Gilles Martinet qui a, en outre, centralisé la prise en compte de toutes les propositions émanant des organismes directeurs et des fédérations, par les commissions spécialisées réunies pendant la Convention par la Commission générale, des résolutions et finalement par la Convention elle-même.

sommaire

I – FACE A LA CRISE DU CAPITALISME

1. Les causes de la crise 3
2. Firmes multinationales et Etats nationaux 4
3. Nouvelles revendications et nouvelles aspirations 5
4. De la tradition la plus ancienne aux problèmes les plus actuels 6

II – LA PERSPECTIVE AUTOGESTIONNAIRE

5. La logique socialiste 8
6. Les traits originaux du projet autogestionnaire 11
7. Les socialisations 12
8. Trois types d'entreprise 14
9. La planification démocratique 15
10. La transformation de l'Etat 19

III – LES IMPLICATIONS STRATÉGIQUES DU PROJET AUTOGESTIONNAIRE

11. Union de la Gauche et projet autogestionnaire 24
12. La lutte pour le contrôle dans l'entreprise 26
13. La lutte pour le contrôle hors de la production 28
14. Le front de classe 31
15. Le rôle du Parti 32

Coll. Fondation Jean Jaurès

I

FACE A LA CRISE DU CAPITALISME

Coll. Fondation Jean Jaurès

1. Les causes de la crise

La crise qui atteint aujourd'hui ce pays comme tous ceux du monde capitaliste a des racines profondes. Celles de l'histoire même du capitalisme.

Pour sauvegarder le taux de ses profits, celui-ci procède à une perpétuelle fuite en avant. Dans ses vieux bastions, il systématise son exploitation par l'organisation "scientifique" du travail. Dans le reste du monde, il recourt au pillage des ressources et à l'utilisation d'une main-d'œuvre bon marché. L'impérialisme demeure la réalité fondamentale du XXe siècle.

Pour survivre et rebondir, le capitalisme a su, durant le dernier quart de siècle, récupérer par les formes qu'il a données à la consommation de masse, l'accroissement du pouvoir d'achat gagné par les luttes des travailleurs. Il a trouvé lui-même de nouvelles formes d'organisation en développant de gigantesques sociétés multinationales, en accentuant l'interpénétration des Etats et des grands monopoles privés, conjointement chargés de collecter et de répartir la plus-value.

Il vient cependant un moment où la machine à produire du profit commence à se dérégler. Ainsi, l'inflation que l'on favorisait pour accélérer la reconstitution des profits et la poursuite de l'expansion a soudain pris des dimeensions catastrophiques. Un ralentissement léger du phénomène n'a été obtenu qu'au prix d'une grave récession, la plus importante depuis la guerre. Ce moyen est en effet le seul que le capitalisme sache employer : il revient à faire payer le freinage momentané de l'inflation par un million de chômeurs en France, cinq dans le reste de l'Europe et dix aux Etats-Unis. Le désordre monétaire, lié à la suprématie de la monnaie américaine, accentue les effets de cette crise. Deux à trois cents milliards de dollars, un peu plus de l'équivalent de toute une année de la production française, errent de banque en banque, de pays en pays, à la recherche de placements lucratifs et au mépris de l'intérêt de toute la collectivité humaine, dont ils détraquent les fragiles équilibres nationaux.

2. Firmes multinationales et Etats nationaux

Il n'est pas impossible qu'au prix de longues souffrances, caractérisées notamment par un taux élevé de chômage, le capitalisme sorte une fois de plus revigoré de cette crise. Mais il est également possible qu'à travers celle-ci soit saisie la chance du socialisme.

Tout se passe comme si les Etats-Unis, obligés de faire la part du feu dans le Sud-Est asiatique, étaient conduits à consolider leur domination sur le monde industrialisé sans pour autant mettre fin à l'exploitation des nations du tiers monde. Le pays qui constitue le centre de l'impérialisme tend ainsi à remodeler son dispositif productif et à imposer une nouvelle division internationale du travail qui consoliderait sa suprématie dans le domaine des industries de pointe et son contrôle des pôles d'accumulation et des centres de décision et de recherche. Mais cette évolution se heurte à d'importants obstacles.

D'abord aux Etats-Unis où le capitalisme national, dont l'influence est puissante au Congrès, accepte mal les contraintes imposées par l'essor des multinationales.

En Europe occidentale, où la rétrogradation de certains pays au rang de simples relais de l'impérialisme ne se fait pas sans grincement et où le capitalisme en se concentrant développe la force capable de le renverser. Les travailleurs salariés sont désormais majoritaires dans ces pays et ils subissent tous, à des degrés divers, et sous de multiples formes la même exploitation.

Dans le tiers monde, où les peuples opposent une résistance accrue à l'hégémonie du capitalisme occidental et à l'influence du modèle américain. Un nouveau pan du monde capitaliste peut tomber, surtout si le mouvement ouvrier sait développer des stratégies de lutte à caractère international.

C'est dans cette situation que l'on voit apparaître une contradiction entre États nationaux et sociétés multinationales. Le développement des sociétés multinationales crée en effet le besoin de nouvelles cohérences. Mais il n'existe pas de cadre adapté à cette nouvelle situation. Le capitalisme n'a pu mettre en place des institutions à caractère mondial. L'Etat national reste le lieu principal où, avec d'ailleurs des difficultés croissantes, se coordonnent les fonctions économique, politique et idéologique. Il est, à la fois, le principal instrument dont puisse se servir la bourgeoisie et l'enjeu fondamental de la lutte des classes. Une série de ruptures se produisant au niveau national peuvent déséquilibrer le système capitaliste mondial.

3. Nouvelles revendications et nouvelles aspirations

La crise actuelle affecte la totalité de la vie sociale et culturelle. La déshumanisation du travail et l'émiettement des tâches s'étendent à de nouveaux secteurs. Le cadre de la vie quotidienne dans les grandes agglomérations est, chaque jour, plus encombré, enlaidi, coupé de la nature. Les relations privées y sont étouffées. La dimension de la fête, du temps vraiment libre, de la culture vécue est constamment réduite. Le pouvoir privilégie les technologies qui lui paraissent propres à assurer l'expansion telle qu'il la conçoit contre les technologies susceptibles de créer de meilleures conditions de travail, le travail à la chaîne contre le travail polyvalent, les cathédrales de béton contre la multiplicité des petits équipements. La mise en œuvre de ces techniques appelle une aggravation constante de la division sociale du travail, une réduction du cadre de vie et de la culture aux formes capables d'entrer dans le moule de l'économie de profit. Elle entraîne du même coup un formidable accroissement des inégalités et un renforcement des rapports hiérarchiques. C'est contre tout cela que depuis sept ou huit ans réagissent les travailleurs des principaux pays de l'Europe occidentale. Ce sont les luttes des ouvriers italiens pour contrôler leur cadence de travail, c'est l'exigence des syndicats suédois de ne plus laisser le patronat seul maître des embauches, des licenciements et des cadences, ce sont les occupations d'usines et les tentatives de prise en charge des moyens de production, c'est Lip, Rateau, mais aussi les chantiers de la Clyde et la cristallerie Saint-Lambert en Belgique, c'est également le développement des comités de gestion, des associations d'usagers, des mouvements écologiques, c'est aussi la rébellion d'une partie des couches techniciennes qui rejoignent la lutte anticapitaliste. Et c'est de l'ensemble de ces nouvelles revendications que naît l'aspiration à l'autogestion, aspiration qui ne peut être réalisée que dans le cadre de la société socialiste.

4. De la tradition la plus ancienne aux problèmes les plus actuels

Dès ses débuts, le mouvement ouvrier lie étroitement la victoire du socialisme à la démocratie prolétarienne, à ce que nous appelons aujourd'hui la perspective autogestionnaire. C'est l'inspiration du socialisme français, mais c'est également celle de Marx qui évoque la prise du pouvoir par les producteurs immédiats, l'effacement de la division du travail entre tâches de direction et tâches d'exécution, entre travail manuel et intellectuel et qui, après la Commune de Paris, évoque le dépérissement de l'Etat. A la veille de la Première Guerre mondiale, le syndicalisme français comme le mouvement des coopératives posaient, à leur manière, le problème de la prise en charge directe par les travailleurs des moyens de production et d'échange. Ensuite, le développement de la grande industrie mécanique, les contraintes de la lutte des classes, la multiplicité des spécialisations, le rôle accru de l'Etat, l'exemple de l'économie de guerre, enfin l'expérience soviétique entreprise dans un pays économiquement arriéré qui se fixait pour objectif de "rattraper" le capitalisme, ont contribué à renverser le courant et à privilégier au sein du mouvement ouvrier des tendances infiniment plus centralisatrices.

L'ancienne vision de la société socialiste n'était pas écartée mais on la renvoyait à un avenir très lointain, à l'époque mythique où l'humanité parviendrait au monde de l'abondance. Dans l'immédiat, le pouvoir de la classe ouvrière était de plus en plus conçu comme le pouvoir des partis et des gouvernements se réclamant de la classe ouvrière, celle-ci étant appelée à soutenir et éventuellement à contrôler des décisions prises en son nom et, du moins en principe, dans son intérêt. Ainsi pensait-on résoudre le problème des compétences à défaut de celui des hiérarchies. En fait, les expériences entreprises au nom du socialisme (à l'exception de la Chine, société essentiellement rurale) se sont largement inspirées des formes de production capitaliste bien qu'elles se soient donné les moyens d'en développer d'autres. La logique des techniques lourdes, la restauration des hiérarchies sont apparues dans la plupart des pays de l'Est. Sans doute ces pays ont-ils effectué leur révolution avant que le capitalisme soit entré dans la nouvelle phase de son évolution et de ses contradictions. Mais aujourd'hui, dans des pays atteignant un degré complexe de développement, le socialisme peut de plus en plus difficilement s'édifier sur un modèle centralisé. Il doit se fixer d'autres buts. Le projet autogestionnaire, c'est, à partir de la propriété collective des principaux moyens de production et de la planification, l'inversion de la logique qui a jusqu'à présent caractérisé l'évolution des sociétés industrielles.

II

LA PERSPECTIVE AUTOGESTIONNAIRE

Coll. Fondation Jean-Jaurès

5. La logique socialiste

Dans la mesure où il tend à ce que les travailleurs organisent eux-mêmes le contrôle de la production et la répartition des fruits de leur travail et plus généralement à ce que les citoyens décident, dans tous les domaines, de tout ce qui concerne leur vie, le projet autogestionnaire renoue avec la tradition la plus profonde du mouvement ouvrier. L'autogestion, c'est la démocratie réalisée par et dans le socialisme.

Le projet autogestionnaire ne se limite pas cependant à une résurgence. Il ne se contente pas de reprendre à son compte des principes anciens. Il donne à ces principes un contenu actuel. Il renouvelle et enrichit la tradition à la lumière d'une double analyse des sociétés industrielles contemporaines et des expériences entreprises au nom du socialisme.

On sait que dans la logique capitaliste, un projet est retenu en fonction de sa **rentabilité** à court ou à moyen terme. Dans la logique socialiste, il est choisi en fonction de son **utilité sociale** et de la plus ou moins grande **dépense de travail** qu'entraîne sa réalisation. Ce qui soulève deux questions fondamentales auxquelles il n'a pas été jusqu'à présent apporté de réponses satisfaisantes.

1) **Quels sont les critères de l'utilité sociale ?** On a longtemps retenu la notion de besoins essentiels. C'est une notion qui paraît facile à définir dans une société économiquement arriérée, où les premiers problèmes à résoudre sont d'ordre essentiellement matériel. Elle se révèle très insuffisante dans des sociétés développées comme le sont nos sociétés européennes. Il ne s'agit plus en effet seulement de déterminer les quantités de denrées, de matières premières, de produits fabriqués et de services à fournir en priorité. Il faut aussi tenir compte de la manière dont s'opère la production, des nuisances et des traumatismes qu'elle peut provoquer, des concentrations et des "désertifications" qu'elle risque d'entraîner, des formes d'habitat qui sont susceptibles d'être créées, etc. Autrement dit, l'emploi, le droit au travail, les

conditions de travail et le cadre de vie font partie des critères de l'utilité sociale, comme en font partie les problèmes de formation et d'information, la politique de la santé, les mesures que les femmes demandent pour assurer leur émancipation, etc. L'utilité sociale ne répond plus alors simplement à des contraintes ou à des données objectives que des dirigeants et des techniciens "éclairés" auraient pour mission de dégager. **Elle est une utilité voulue et décidée.**

2) **Qui décide de l'importance de ces critères ?** La multiplicité des choix à opérer implique l'existence de multiples niveaux de décision. Dans tous les cas les décisions doivent être prises compte tenu de la dimension des problèmes abordés, le plus près possible des citoyens. L'organisation du travail dans un atelier ou dans un bureau, le fonctionnement d'une coopérative agricole, l'installation de nouveaux équipements dans un quartier ne peuvent sans doute s'opérer que dans la mesure où les données des problèmes à trancher sont en la possession des travailleurs ou des habitants intéressés. Les propositions et en dernier ressort les décisions appartiennent à la collectivité, l'intervention des techniciens étant indispensable pour la réalisation du projet. Mais elle doit demeurer au niveau de la proposition et du conseil, la décision appartenant à la collectivité elle-même dès lors que la dimension de cette collectivité permet à son assemblée d'être autre chose qu'un lieu d'information et de manipulation. Le **contrôle** de l'exécution de cette décision en sera grandement facilité.

Il est cependant évident que les orientations qui concernent un cadre plus vaste exigent d'autres formes d'intervention démocratique : **le vote sur les choix essentiels et l'élection de délégués clairement mandatés.** Un certain nombre d'options ne peuvent être prises qu'au niveau national à l'issue d'une large information populaire et d'un débat à tous les niveaux. C'est aussi bien le cas de la politique énergétique que du rythme de la réduction de la durée du travail. Mais si l'on veut éviter les prédominances bureaucratiques, le maximum d'autonomie doit être laissé aux collectivités de différentes dimensions, étant entendu que ces collectivités agiront dans le cadre d'un plan d'ensemble, globalisant les différents choix. Il ne suffit pas cependant d'élargir et de démultiplier des procédures favorables à la démocratie. Leur développement demeurera formel sans une mutation idéologique et culturelle que donnera à chacun l'accès à la connaissance, à la création et à la décision. La pratique de l'autogestion nécessitera une modification de la durée du travail.

La **rémunération du travail** devra

être l'un des enjeux du débat démocratique. Dans la société capitaliste, c'est le développement du marché, l'évolution du rapport des forces sociales (autrement dit, la lutte des classes) mais aussi les critères idéologiques qui déterminent dans quelles proportions tel "travail complexe" doit être mieux payé que tel "travail simple". Les théoriciens socialistes ont montré comment les inégalités présentées comme "naturelles" par les classes dirigeantes pourraient être progressivement surmontées. Mais la condition de cette transformation, qui touche à la notion même du salariat, est l'engagement dès la première phase de construction socialiste d'un processus qui permette de rendre transparent, au niveau de chaque unité économique, le mécanisme de la formation des revenus. Les inégalités devront être sensiblement réduites.

La remise en cause des hiérarchies de rémunération doit logiquement s'accompagner d'une revalorisation du travail manuel et d'un développement de la rotation des tâches, lié lui-même à la mise en œuvre d'une véritable formation permanente. De la même façon, devra être introduit, selon des modalités très précises et à des moments déterminés, le principe de la révocabilité des responsables élus.

Même après cette phase initiale qui sera caractérisée par des affrontements avec l'ancienne classe dirigeante, le processus autogestionnaire ne mettra pas fin aux luttes et aux tensions sociales, il ne supprimera pas, par un coup de baguette magique, les contradictions héritées du capitalisme ni celles qui résultent des aspirations différentes qui peuvent exister au sein de la classe des travailleurs salariés. Mais il permet de dégager de nouveaux équilibres et de trouver une issue à des conflits qui paraissent aujourd'hui sans solution.

C'est ainsi qu'à partir d'une nouvelle définition de l'utilité sociale et de la démocratisation des mécanismes de décision, la division actuelle du travail se trouvera **progressivement** remise en cause avec tout ce qu'elle implique d'exploitation et d'aliénation. Il ne s'agit pas ici seulement du domaine économique. Les valeurs hiérarchiques établies par la société capitaliste concernent tous les secteurs de la vie sociale, aussi bien les rapports entre les hommes et femmes, jeunes et adultes, enseignants et enseignés, actifs et assistés, etc.

C'est la pratique qui permettra le plus souvent de préciser l'axe de transformation, mais certains objectifs apparaissent déjà comme prioritaires. C'est le cas du décloisonnement de l'école et de celui de l'appareil judiciaire, de la décentralisation des moyens d'information, du contrôle collectif sur l'habitat, d'une stratégie de l'action culturelle.

6. Les traits originaux du projet autogestionnaire

Ainsi peut-on mieux concevoir le projet autogestionnaire.

Ce projet autogestionnaire donne un nouveau contenu à la notion d'utilité sociale. Rompant avec une vision trop "économiste" du socialisme, il ne se limite pas à la sphère de la production. Il s'attaque aux immenses problèmes socio-culturels qui ont surgi au cours des dernières décennies.

Il repose sur l'existence de lieux de pouvoir aussi décentralisés que possible. Il ne nie ni l'importance de la technique, ni le rôle des assemblées élues aux différents niveaux. Mais il favorise toutes les formes d'interventions directes des travailleurs et des citoyens. Il donne une autre dimension à la vie démocratique, en associant étroitement l'élection et le contrôle. Le projet autogestionnaire lie sa finalité égalitaire (qui fait elle aussi partie de l'héritage du mouvement socialiste) à l'intervention de mécanismes démocratiques qui permettront de remettre en cause à la fois la hiérarchie actuelle des revenus et la hiérarchie des tâches, c'est-à-dire, en fin de compte, la division sociale du travail telle que l'a établie le système capitaliste.

Il serait cependant dangereux de s'en tenir à la définition des traits originaux du projet autogestionnaire. Celui-ci n'a en effet de sens que dans la mesure où les objectifs qu'il propose et l'action qu'il implique reposent sur les trois piliers fondamentaux de toute politique socialiste, c'est-à-dire la **socialisation** des principaux moyens de production, la **planification** démocratique et la **transformation** de l'Etat. Il importe donc de préciser de quelle façon le projet autogestionnaire modifie les conceptions que l'on pouvait avoir dans le passé de la socialisation, de la planification et des institutions politiques et administratives.

7. Les socialisations

Le Programme commun prévoit que le gouvernement de la Gauche "réalisera progressivement le transfert à la collectivité des moyens de production les plus importants et des instruments financiers actuellement entre les mains des groupes capitalistes dominants". Il ajoute que ce transfert doit s'effectuer de façon différenciée et que "la nationalisation ne doit pas être étatisation". De son côté, le programme du Parti socialiste va au-delà de cette notion de nationalisation. Il prévoit différentes formes de socialisation et indique que, dès les premiers mois, des expériences de caractère autogestionnaire devront être entreprises dans le secteur socialisé. Il ajoute que la mise en place de ces nouvelles structures "ne sera jamais octroyée" mais fera l'objet d'accords négociés entre partenaires responsables. Cette mise en place de nouvelles structures et la capacité d'initiative propre des masses créeront progressivement des conditions nouvelles qui, à leur tour, influeront sur le processus autogestionnaire.

Cela suppose que le Parti s'abstienne d'établir des projets détaillés qui seraient à prendre ou à laisser. Mais cela n'implique pas qu'il faille attendre la victoire de la Gauche pour discuter de ces projets avec ceux qu'ils concernent. **Expérimentation n'est pas synonyme d'improvisation.**

Plusieurs options sont concevables :

- **à partir d'un conseil d'administration mettant en œuvre la gestion tripartite prévue par le Programme commun** : représentants élus des travailleurs, représentants de l'Etat (ou des régions), représentants de certaines catégories d'usagers, le pourcentage des sièges attribués à ces trois groupes, variable selon les situations, pourra évoluer jusqu'à donner une majorité de représentants des travailleurs.
- **un conseil de gestion entièrement élu par les travailleurs de l'entreprise.** Le statut juridique pourrait être comparable à celui des coopératives ouvrières de production. Il conviendrait plus particulièrement aux entreprises de moyenne dimension et à certaines entreprises

industrielles de grande dimension, mais dont la nature de la production n'implique pas un contrôle direct des utilisateurs ou de l'Etat.

• **la coexistence d'un conseil de gestion élu par les travailleurs et d'un conseil de surveillance** où siégeraient les représentants de l'Etat, des assemblées nationales, régionales ou locales (suivant les cas) et de certaines catégories d'usagers. Cette formule conviendrait plus particulièrement à de grands services publics comme l'E.D.F.-G.D.F. On peut également imaginer, dans l'hypothèse où des industries situées en amont ou en aval de la production agricole viendraient à passer dans le secteur autogéré, que le conseil de surveillance soit composé par des délégués des organisations représentatives du monde paysan.

Ces différents organismes de gestion auront à nommer directeurs et principaux responsables du fonctionnement technique de l'entreprise. Dans la plupart des cas, ces nominations se feront directement sans intervention d'organismes extérieurs à l'entreprise. Dans un certain nombre de cas, cependant, une liste de candidats sera proposée par l'instance concernée.

Dans tous les cas, il doit être bien clair que la nouvelle légitimité est fondée sur un pouvoir délégué et responsable de ses actes devant les travailleurs. **Il est également essentiel que les compétences de chaque niveau de la décision (atelier, service, département) soient clairement définies pour correspondre à une pratique réelle de la démocratie.** Par exemple, pour l'atelier ou le service, l'organisation du travail, la définition des postes, les normes de production, les conditions de sécurité ; pour le département, la distribution du travail, les relations entre services et ateliers ; pour l'entreprise, l'éventail des salaires, la mise au point des objectifs de production, la politique d'investissement.

L'élection des organismes responsables par les travailleurs ne règle pas tous les problèmes de la démocratie dans l'entreprise. Le rapport mandants-mandataires peut recréer, au moins partiellement, le rapport dirigeants-dirigés. Les Yougoslaves en ont fait ouvertement la constatation après plus de 20 années d'expérience des conseils ouvriers. C'est pourquoi le **contrôle** doit s'exercer d'une manière autonome à travers les comités d'entreprise et sous l'impulsion des syndicats. Là aussi, les formes d'intervention peuvent varier.

Mais ceux qui ont à exercer le contrôle doivent disposer de pouvoirs réels d'investigation : la possibilité doit leur être donnée d'user dans certains cas (comme cela est admis pour les conditions de travail dans le Programme commun) d'un droit de veto suspensif, entraînant le recours à l'arbitrage d'une instance de la planification démocratique.

8. Les trois types d'entreprise

Les socialisations prévues par le Programme commun sont celles d'entreprises existantes. **Mais d'autres entreprises pourront être créées et entreprendre à leur tour des expériences autogestionnaires.** Le problème ici n'est pas juridique (puisque le choix existe entre différentes structures) mais financier. Les nouvelles entreprises du secteur socialisé doivent si leur création s'inscrit dans la logique de la planification, pouvoir bénéficier de prêts publics et d'une **location de capital**, rémunérée sur une base forfaitaire.

L'existence d'un secteur socialisé, contrôlant les points clefs de l'économie est la condition du succès de l'expérience. Mais à côté de ce secteur subsistera un important **secteur privé**. Les relations entre les deux secteurs doivent donner lieu à la généralisation d'une procédure de "contrats et obligations réciproques", laissant l'initiative à l'entreprise privée, impliquant la mise en place d'un système d'aide et de pénalités financières et fiscales et imposant des directives précises dans le domaine du travail, notamment par l'extension des droits syndicaux.

Ainsi, l'économie pendant la première période de transition au socialisme (que peut ouvrir la mise en application du Programme commun) comprendra trois types d'entreprises :

- les entreprises sous statut national ou régional.
- les entreprises privées dont le statut ne sera changé que par les incitations et les contrôles exercés par le plan et par l'extension des droits des travailleurs.
- les entreprises plus profondément engagées dans le processus autogestionnaire.

L'extension de ces dernières est liée à la fois à l'importance des crèations collectives et au développement du contrôle dans les autres secteurs. C'est l'expérience acquise à travers ce contrôle qui, dans la plupart des cas, fera mûrir la possibilité du passage d'une situation à une autre. La réalisation du projet autogestionnaire sera effectuée au cours d'un long processus qui peut et doit être engagé dès le moment où la prédominance des forces socialistes sera assurée dans les domaines essentiels. Cependant, les multinationales constitueraient, si l'on n'y prenait garde, un obstacle à cette évolution difficile à surmonter. Il faudra donc préciser l'attitude du gouvernement de la Gauche à cet égard.

9. La planification démocratique

La planification démocratique fait partie intégrante d'une société autogérée : ce n'est pas une limite à celle-ci ; **c'en est un des fondements essentiels.** L'autogestion n'est pas en effet une simple méthode de gestion destinée à substituer le travail au capital comme agent de direction des entreprises et à utiliser les réflexes égoïstes des unités de base et de leurs travailleurs, en perpétuant les mécanismes et les ressorts économiques du capitalisme. Les unités de production doivent tenir compte des objectifs sociaux fixés par les plans nationaux, régionaux et locaux. Ces plans eux-mêmes ne constituent pas de simples orientations destinées à améliorer une mécanique économique existante. Ils ne peuvent se borner à retenir un taux de croissance. Ils ont pour mission essentielle de trancher, en fonction des besoins réels exprimés, entre plusieurs options fondamentales : quel accroissement du revenu global et quelle répartition de ce revenu entre les individus ? Comment et jusqu'à quel point s'opère la réduction des inégalités ? Quels secteurs seront progressivement soustraits à l'économie marchande et à l'échange monétaire pour relever de la redistribution sociale ? Quelles relations doivent être établies entre l'économie nationale et le reste du monde, notamment les pays en voie de développement ? Quelle répartition entre consommation et investissements, entre consommation individuelle et consommation collective ? Quelle répartition générale de l'activité à travers le territoire et en conséquence quelle localisation des plus grosses unités de production ?

L'autonomie des unités de base autogérées doit être aussi large que possible, ce qui signifie tout d'abord que le plan sera préparé avec leur participation, en collaboration avec les autres unités ayant la même activité, et qu'aucun objectif ne pourra leur être fixé par la collectivité sans une concertation. Pour que la planification n'ait pas le caractère d'une pure contrainte, il faut que les travailleurs d'une entreprise aient la

possibilité de délibérer, non seulement sur la marche de cette entreprise, mais aussi sur les options qui sont effectuées aux autres échelons de la société.

Par conséquent, ce qui rend compatible avec l'autogestion la planification, c'est une procédure d'élaboration démocratique et décentralisée qui suppose une vaste participation populaire avant le choix définitif des instances politiques élues au suffrage universel.

Plus concrètement, le mécanisme pourrait être le suivant : les options fondamentales des plans nationaux, régionaux et locaux seraient débattus dans toutes les sphères (notamment productives et territoriales) de la vie sociale. L'ensemble des avis serait pris en considération par les instances politiques qui trancheraient en dernière instance. Les objectifs ainsi définis s'imposeraient aux échelons décentralisés qui, dans les domaines les plus nombreux possibles, laissés à leur compétence, trancheraient à leur tour. Cela signifie notamment que des objectifs quantitatifs ne devraient leur être proposés que dans la mesure où ils constitueraient une condition déterminante de l'équilibre du plan. De manière générale, les orientations du plan ne porteront pas sur les moyens à mettre en œuvre par l'unité de base qui les déterminera librement dans son plan particulier.

La nécessité de concilier autonomie de l'entreprise et réalisation des objectifs de la collectivité semble imposer :

• **le recours à l'idée de contrat,** avec constatation des engagements réciproques de la collectivité et des gestionnaires d'un bien public, ceux-ci ayant la pleine responsabilité de l'exécution de leurs engagements.

En pratique, cette analyse devrait conduire l'entreprise à conclure, d'une part avec l'Etat, d'autre part avec les collectivités territoriales, des contrats couvrant la même période que le plan national, mais révisables, par exemple tous les deux ans, pour tenir compte de l'évolution réelle de la situation économique.

• **la limitation des mécanismes d'autofinancement.** Ici encore, l'expérience yougoslave nous apporte de précieux enseignements. Une entreprise qui a la possibilité d'utiliser des bénéfices importants a souvent tendance à suivre sa propre logique sans tenir compte des impératifs du plan.

• **des procédures de contrôle de l'exécution des engagements pris** de part et d'autre, ce contrôle devant être léger pendant toute la période couverte par le contrat et un rapport détaillé étant présenté, au terme du plan, aux organes représentatifs des diverses collectivités publiques sur l'exécution des engagements respectifs de l'Etat et des

entreprises, ainsi que sur les enseignements qu'il conviendrait d'en tirer.

La planification socialiste étant la traduction d'un choix politique de société, il est indispensable qu'une impulsion de cette nature émane du niveau national. **C'est pourquoi il est important que la période de planification longue coïncide avec la durée d'une législature, de manière que les élections puissent porter précisément sur les choix nationaux.** Le plan central doit édicter un certain nombre d'options, reposant sur l'énoncé clair d'intentions politiques et adoptées par l'Assemblée nationale, sur avis d'un Conseil économique et social rénové, où les travailleurs auront une représentation égale à leur importance dans la population active.

Dans le cadre général, qui devra être respecté, **sera confié aux régions le moment initial du plan,** à savoir l'information sur les différentes situations régionales (bilan de l'emploi, de la formation, des potentialités), sur ses besoins devant servir au choix des options nationales, mais surtout ses propositions de développement économique et social et la détermination du cadre de vie dans la région.

Aussi il y aura :

• **d'une part, les grandes orientations politiques,** les règles de politique générale, tels la politique de défense, la politique monétaire, les prix agricoles, le système d'enseignement, la justice, la santé (ainsi que le statut des fonctionnaires et le salaire interprofessionnel, les étapes de la politique de réduction des inégalités de revenus, les grandes priorités pour les équipements sociaux, le poids global de la charge fiscale souhaitée, les grandes orientations des branches stratégiques qui sont de pures applications d'une politique nationalement définie).

• **d'autre part, le choix d'une politique d'équipement régional** (y compris l'urbanisation), à condition qu'elle respecte les règles de politique générale (ci-dessus définies) et les normes nationales de sécurité, sera du domaine exclusivement régional et local, ainsi que la politique économique concernant des firmes de rayonnement régional ou local (agriculture, tourisme, P.M.E., sous-traitance, tertiaire d'accompagnement, etc.), la localisation et l'aménagement sur le terrain d'établissements ou équipements d'importance nationale.

On peut imaginer qu'à partir du moment où les mécanismes se trouveront rodés, les entreprises soient, selon leur importance ou leur finalité, rattachées à l'un des différents niveaux de la planification (nationale, régionale, locale).

D'après la loi libérale, le marché concurrentiel permet la sélection des activités les plus rentables au niveau

de l'entreprise et, comme la rentabilité de la somme des productions correspond à celle de la collectivité, l'optimum collectif est atteint lorsque, sur un marché entièrement fluide et transparent, tout transfert d'un facteur productif d'une unité à une autre ne peut plus avoir d'effet positif. Cette théorie ne correspond pas à la réalité puisque le marché n'est ni fluide ni transparent et que, d'autre part, la rentabilité n'est calculée qu'à court ou au plus à moyen terme; sans jamais tenir compte de l'intérêt collectif.

Dans un régime planifié, il faudra concevoir **un système de prix à long terme**, permettant d'orienter les productions en fonction des objectifs du plan et un calcul de rentabilité des entreprises dépassant la référence au profit ou au calcul des ressources propres, et reposant sur un indice synthétique qui traduirait le surplus apporté par l'unité à la collectivité. Faute de cet indice, remplaçant la notion de profit, les entreprises autogérées ou bien ne pourraient faire l'objet d'aucun contrôle sur leurs résultats et se géreraient égoïstement, ou bien seraient l'objet de tracasseries administratives sur leurs moyens. L'élaboration de ce système des prix devra inclure la définition d'une politique socialiste en matière de circuits de distribution.

Tout ce qui précède ne veut pas dire que toute référence au marché doive être abandonnée ; certes, le marché ne permettant aucun choix national à long terme et un grand nombre de produits ayant des prix arbitraires (prix politiques comme pour l'énergie ou prix de monopole), on ne peut s'y abandonner pour la détermination d'une politique économique, surtout pour la création des produits nouveaux. Mais, en dehors des produits clefs pour l'économie et des produits d'intérêt social, on peut faire une confiance contrôlée à la loi du marché pour connaître les désajustements entre offre et demande d'un certain nombre de consommations courantes qui justifient la révision des objectifs planifiés. Par rapport à l'aspect purement interne de la planification, devra être ajouté un aspect international concernant particulièrement la planification des échanges financiers et commerciaux avec les autres pays et les perspectives d'évolution des systèmes économiques environnants, capitalistes et socialistes.

10. La transformation de l'Etat

Les objectifs du projet autogestionnaire ne sauraient être atteints sans qu'intervienne la conquête du pouvoir d'Etat, sans que soient transformées la fonction et la nature de cet Etat et sans qu'apparaissent de nouvelles formes de pouvoir.

Le Parti socialiste a souligné à différentes reprises que cette mutation impliquait un double mouvement du bas vers le haut et du haut vers le bas, condamnant par là même les thèses spontanéistes selon lesquelles tout peut se construire à partir des initiatives des masses. Ces initiatives se développeront en effet de manière très inégale selon les secteurs et le niveau de décision concernés. Il faudra, pour leur permettre de s'épanouir, renverser de nombreux barrages, ouvrir de nouveaux canaux de communication mais aussi désensabler certains de ceux qui ont été creusés par la démocratie bourgeoise. Seule la prise en charge du pouvoir central peut aider à dégager la voie.

Ce pouvoir central, c'est l'appareil de l'Etat **et cet appareil ne se limite pas au gouvernement** même si l'on entend par gouvernement ce que le langage courant appelle le régime politique : à savoir le système formé par les ministères, les administrations (avec leur prolongements locaux), la justice, l'armée, la police, l'école. L'Etat n'est pas simplement un système institutionnel mais le tissu même des relations entre les institutions et l'ensemble des rapports sociaux. C'est en cela qu'il apparaît comme l'expression ordonnée d'une réalité de classe. Il n'est pas seulement le produit d'une institutionalisation des pratiques sociales mais le mouvement historique qui le produit.

Le Parti socialiste doit donc se garder de deux erreurs concernant la pratique de l'Etat. La première qui a déjà été condamnée par la motion du congrès d'Epinay consiste à croire qu'il suffit pour appliquer une

politique socialiste d'utiliser l'appareil d'Etat, tel que l'ont constitué les classes dirigeantes. Une fois les élections gagnées, il ne resterait plus qu'à exécuter le Programme grâce à des lois et à des circulaires bien rédigées que des fonctionnaires zélés s'empresseraient d'exécuter.

Cette erreur procède directement de la vision bourgeoise de l'Etat arbitre, régulateur de conflits de classes extérieurs à lui. Il suffirait de changer l'arbitre pour que le meilleur gagne !

La seconde erreur consiste à tout attendre des instruments autonomes de pouvoir que la classe ouvrière crée spontanément, à certains moments de sa lutte : soviets russes de 1905 et de 1917, conseils de Hongrie, d'Italie, d'Allemagne après la Première Guerre mondiale, comités de grève de 1936 en France, comités ouvriers de l'époque de la guerre civile espagnole et, plus près de nous, les conseils hongrois et polonais de 1956, les "cordons industriels" et les "juntas de vecinos" de l'Unité populaire chilienne. L'apparition de ces instruments de combat témoignent d'une aspiration à changer la nature et la forme du pouvoir. Elle souligne la force du projet autogestionnaire. Mais pour que le pouvoir lui-même puisse procéder d'une simple "pyramide" (ou fédération) de comités et de conseils, il faudrait que la classe des travailleurs salariés soit parfaitement homogène, que la société à construire soit dépourvue de complexité et de contradictions, enfin qu'il n'y ait pas d'entourage extérieur hostile. Et comme ces conditions ne sont pas remplies, on risque de déboucher soit sur la dictature d'un parti unique, soit sur l'effondrement devant la contre-offensive bourgeoise.

La vérité est qu'il faut **à la fois occuper le gouvernement et le changer**, en utilisant les larges failles qui se sont déjà produites au sein de l'appareil d'Etat et en tenant compte du fait qu'une fraction importante de ceux qui constituent cet appareil n'entendent pas être des instruments au service du capital. Il sera indispensable de rompre les liens entre le pouvoir économique capitaliste et la haute administration par la transformation des modes de recrutement, de rémunérations et de déroulement des carrières.

Toute phase de transition mêle inévitablement l'ancien et le nouveau. Il est essentiel de ne pas masquer cette situation à l'aide des vieilles formules qui ont trop souvent servi à dissimuler l'accaparement du processus révolutionnaire par une minorité. Inutile d'appeler commissariat du peuple ce qui demeure un ministère ou pouvoir ouvrier ce qui est le gouvernement des partis se réclamant de la classe ouvrière. La démarche autogestionnaire implique que soient reconnues et nommées les contradictions au milieu desquelles se déroulera nécessairement l'ex-

périence, cette expérience qui non seulement garantira **mais développera et approfondira les libertés qui constituent dans ce pays l'héritage de près de deux cents années de luttes.** La démarche autogestionnaire implique le respect du pluralisme des opinions politiques, philosophiques et religieuses.

Il importe de préciser les grands objectifs que devrait se fixer un gouvernement décidé à engager, à partir de la réalisation du Programme commun, une transformation profonde de l'Etat.

●

PREMIER OBJECTIF : le renversement du rapport des forces existant aujourd'hui dans ce pays, autrement dit le passage de la prédominance du grand capitalisme à celles des couches populaires rassemblées dans le front de classe. Ce qui implique un ensemble de mesures dans les domaines économique (les socialisations et la planification) et social (une législation nouvelle sur les droits des travailleurs, y compris des travailleurs immigrés).

●

DEUXIÈME OBJECTIF : la remise en cause indispensable de la division sociale du travail et des rapports sociaux légués par le capitalisme entraînera la définition de nouvelles finalités et de nouveaux contenus pour l'éducation, la formation permanente et la culture en vue notamment de préparer les travailleurs à l'exercice de leurs nouveaux droits. Seule la prise en charge des problèmes d'éducation initiale et continue par l'ensemble de la collectivité, avec en particulier le concours des organisations de travailleurs, pourra éviter que l'éducation et la culture ne restent l'affaire des spécialistes, donc d'une minorité. De même, une stratégie globale et décentralisée de l'action éducative et culturelle ayant pour finalité la création individuelle et collective et la formation est une dimension décisive de notre combat pour l'autogestion. C'est là une des premières conditions pour que le changement des mentalités puisse se produire, c'est donc un des objectifs déterminants que les militants du Parti doivent se fixer pour que la voie soit ouverte vers l'autogestion. Cette dernière entraînera une modification des conceptions actuelles de la famille et du rôle des femmes ; de même, le Parti doit approfondir sa réflexion sur les obstacles d'ordre idéologique et socio-culturel de l'autogestion.

●

TROISIÈME OBJECTIF : la transformation des conditions d'exercice de la justice et une nouvelle définition du rôle de la police. Notre commission des Institutions a mis au

point des projets qui, eux aussi, devront faire l'objet d'une analyse prochaine du Parti.

●

QUATRIÈME OBJECTIF : la refonte du système militaire. Un pouvoir qui s'appuie sur les forces populaires doit pouvoir compter sur une armée liée à la population et acquise aux idéaux démocratiques. Les projets établis dans ce sens par notre commission de Défense nationale devront être assez vite examinés par le Parti.

●

CINQUIÈME OBJECTIF : la mise à la disposition d'un grand nombre de collectivités de toute nature (associations, syndicats, communes, sociétés de journalistes, etc.) des moyens d'information et de communication que les progrès de l'informatique et les récentes avancées technologiques dans les domaines de l'impression et de l'audio-visuel rendent opérationnels (mais que le capitalisme met aujourd'hui au service de la concentration et de la centralisation). Un service public comparable à ce qu'a été la société nationale des entreprises de presse au lendemain de la libération, ainsi que de véritables "banques d'information" devront être constitués. Là encore nos commissions tiennent des études à la disposition du Parti.

SIXIÈME OBJECTIF : la réduction des compétences du pouvoir central. Certains secteurs qui dépendent aujourd'hui directement du gouvernement (santé, transports, environnement, etc.) devront être transférés à des services ou à des offices nationaux autonomes. Mais le maximum de responsabilités devra revenir aux collectivités locales, départementales et régionales.

Les communes seront libérées des tutelles et des contraintes financières qui les placent aujourd'hui dans une situation de dépendance quasi totale vis-à-vis de l'Etat. Dans les agglomérations importantes, l'expérience des organisations de quartier sera développée. Dans les départements, les fonctions exécutives actuellement assurées par les préfets doivent être transférées à une délégation au conseil général et à son président. Enfin, les régions doivent devenir des collectivités démocratiques avec leurs assemblées élues au suffrage universel, leurs exécutifs et leurs propres services techniques et administratifs. Certaines régions constituent des pays de minorité ethnique et leur identité sera forte. Les principes qui soutendront leur organisation sont de portée générale et constituent un des aspects du droit à la différence.

●

III

LES IMPLICATIONS STRATÉGIQUES DU PROJET AUTOGESTIONNAIRE

Coll. Fondation Saint-Laurent

11. Union de la Gauche et projet autogestionnaire

La perspective autogestionnaire engage à la fois le long terme et l'action immédiate. Elle ne se confond ni avec une utopie sans rapport avec la réalité, ni avec un mot d'ordre à court terme. Laisser croire l'un ou l'autre engendrerait ambiguïtés et illusions. Dans les pays où ont eu lieu des expériences ou des commencements d'expériences autogestionnaires, chacun reconnaît que ce ne peut être qu'une œuvre de longue haleine. L'autogestion s'inscrit dans une perspective mais ce constat ne doit pas signifier l'immobilisme : "il est à la fois possible et nécessaire d'avancer sur cette voie." (Programme du P.S.) Cela suppose la mise en œuvre d'une stratégie avant et après l'arrivée de la Gauche au pouvoir.

Il s'agit de développer tous les moyens qui permettent une attaque globale du capitalisme ; le progrès de la lutte des classes peut s'exprimer aussi bien dans les luttes menées pour la défense de la qualité de la vie en général (santé, école, cadre de vie, rapport de l'homme à la nature, etc.), que dans les luttes électorales ou au travers de celles que les travailleurs mènent dans les entreprises, lieux "privilégiés" de l'exploitation. L'aspiration à l'autogestion se fait jour dans toutes ces formes de luttes. Il revient au Parti socialiste de le montrer, et, par un travail permanent d'approfondissement, de préciser dans chaque cas quel changement signifierait la réalisation du projet autogestionnaire.

Ce projet doit être pris en compte par l'ensemble des travailleurs rassemblés dans le front de classe anticapitaliste, dont la stratégie de l'Union de la Gauche est l'expression politique. C'est pourquoi, le Parti socialiste, qui lutte pour la réalisation de l'autogestion, entend surmonter les divergences qui sont apparues à ce sujet en particulier entre les organisations signataires du Programme commun.

Il cherchera à le faire en précisant publiquement et à l'adresse de ses alliés de la Gauche ce que signifie dès maintenant la perspective autogestionnaire.

Les implications stratégiques du projet autogestionnaire s'inscrivent en effet pleinement dans le cadre de

l'Union de la Gauche, c'est-à-dire du choix fondamental effectué par le Parti socialiste. Une stratégie qui ne s'appuierait pas sur le développement de la dynamique unitaire ne serait qu'impuissance faute de se donner les moyens nécessaires à la prise du pouvoir et à l'ouverture d'une transition au socialisme. De même qu'une stratégie qui réduirait l'Union de la Gauche à des objectifs tactiques, qui ne se prononcerait pas clairement sur les alliances de classe à opérer, ni sur la nature et l'importance des luttes menées, viderait à terme la dynamique unitaire de son contenu.

Le phénomène unitaire a dépassé largement le cadre d'un accord électoral. La signature du Programme commun en 1972 exprime déjà la réalisation d'un stade supérieur de l'unité de la Gauche par l'accord des trois partis sur des réformes de structures qu'un gouvernement populaire mettrait en œuvre, dès son accession au pouvoir. Il crée au-delà de cet accord les conditions d'une mutation d'ensemble du mouvement ouvrier français.

La réalisation du socialisme ne pourra se faire à partir de l'organisation de deux courants figés dont l'un serait autogestionnaire et l'autre ne le serait pas. Le dépassement de cette contradiction devient, à nos yeux, l'un des enjeux de l'Union de la Gauche. Le problème central de l'unité, c'est son contenu et par conséquent l'ensemble des interrogations que pose à tout le mouvement ouvrier la perspective autogestionnaire de même que le problème central de l'autogestion, c'est la stratégie qui a conduit à la cohérence des forces qui travaillent à sa réalisation et par conséquent l'unité.

12. La lutte pour le contrôle dans l'entreprise

Le capitalisme a étendu son pouvoir et sa domination sur l'ensemble de la vie sociale mais l'entreprise reste le lieu principal de l'exploitation des travailleurs et la source du pouvoir capitaliste. Sans que s'affaiblissent les luttes salariales qui s'attaquent directement au profit, on assiste à une extension du contenu des revendications lesquelles s'attaquent de plus en plus directement à l'organisation capitaliste du travail et à l'arbitraire patronal.

Ces revendications engendrent de nouvelles formes de lutte au cours desquelles les travailleurs mettent le patronat devant le fait accompli, quitte à négocier ensuite les améliorations possibles dans le rapport de forces nouvellement créé. De même, à l'occasion du développement de la crise, le refus des licenciements provoque une radicalisation des luttes : occupation des entreprises, remise en route provisoire de l'appareil de production sous le contrôle des travailleurs. Les services et les entreprises nationalisés sont le théâtre de luttes identiques.

A cette contestation de plus en plus vive, le patronat tente d'apporter des réponses qui vont dans le sens de ses intérêts : formules de participation, voire de cogestion, direction participative par objectifs, relations humaines, enrichissement des tâches, horaires variables, etc. L'expérience du mouvement ouvrier atteste qu'il n'existe pas d'objectifs ni de formes de lutte qui ne puissent évités d'être "récupérés" par le capitalisme.

C'est la cohérence de la stratégie socialiste alliée à la capacité d'utiliser les contradictions du système et les divisions des forces sociales sur lesquelles il s'appuie qui caractérisent une lutte révolutionnaire. La lutte pour le contrôle, contrôle ouvrier dans la production, contrôle populaire hors de la production, correspond à la phase actuelle du processus. Elle constitue une stratégie unifiante face aux stratégies patronales. Quel que soit le point de dé-

part du mécontentement des salariés l'orientation peut être donnée vers une exigence commune de contrôle.

La lutte pour le contrôle vise à créer les conditions favorables à une contestation de plus en plus radicale de l'organisation, du fonctionnement et de la finalité de l'entreprise dans le système capitaliste. Elle ne peut cependant à elle seule ni ébranler durablement le pouvoir patronal ni remettre en cause le pouvoir politique. Elle a donc ses limites, il lui faut s'intégrer à la lutte politique d'ensemble vers la prise du pouvoir politique ; elle peut en revanche renforcer cette lutte en permettant une mobilisation plus large et plus profonde des travailleurs à partir de la diversité des phénomènes auxquels elle s'attaque. La taille de l'entreprise et son environnement économique, la nature de la production, le contexte politique et social de la lutte entraînent l'utilisation de tactique différentes : grèves avec ou sans occupation, réduction des cadences (Renault, Rateau), accès aux sources d'information de l'entreprise (Lip), contestation des finalités de la production (contrat Fiat).

Constituant une préparation à l'exercice du contrôle et à la réalisation de l'autogestion, ces luttes ne peuvent déboucher sur un exercice généralisé et permanent du contrôle dans le cadre capitaliste actuel. L'exercice provisoire d'un contrôle dans l'entreprise, tant que le rapport des forces le permet, favorise une élévation collective de la conscience de classe. Mais il serait illusoire d'imaginer que, sans une rupture réelle avec le capitalisme, on puisse parvenir à un contrôle "institutionalisé" de l'ensemble de la production.

Le caractère pédagogique de la lutte pour le contrôle tient au-delà des formes tactiques qu'elle peut prendre, à deux traits essentiels : c'est d'abord la recherche de la plus grande démocratie possible dans la lutte afin d'associer le maximum de travailleurs à l'élaboration des objectifs et des méthodes de l'action ; c'est ensuite l'élévation du niveau de la conscience de classe qui d'économique peut devenir aussi politique et idéologique dès lors que la lutte se développe sur ces trois terrains et permet par conséquent d'identifier l'adversaire comme n'étant pas seulement un employeur mais aussi une classe sociale, un Etat, une idéologie, voire un impérialisme dans le cas de conflit touchant les firmes multinationales.

13. La lutte pour le contrôle hors de l'entreprise

La lutte pour le contrôle populaire sur tous les champs extérieurs à la production trouve sa nécessité dans l'hégémonie croissante du capitalisme sur tous les domaines de la vie sociale : l'accumulation du capital, l'extorsion de la plus-value, l'extension croissante des échanges marchands débordent désormais largement le cadre de l'entreprise. Au-delà même du phénomène de l'exploitation dans les rapports de production, le capitalisme, comme l'indiquait Marx, dénature profondément les rapports sociaux en transformant "les rapports sociaux immédiats des personnes" en "des rapports sociaux entre les choses".

Qu'il s'agisse du cadre de vie, de la santé, de l'école, du lien de l'homme à la nature, de l'intégration même de la sexualité à la sphère de la marchandise, le capitalisme industriel développé se caractérise non seulement par un mode de production, mais également par un mode d'organisation des rapports sociaux. La lutte pour le contrôle populaire se distingue du contrôle ouvrier dans son champ d'application mais non dans son principe et encore moins par les forces sociales qui la mettent en œuvre. Loin d'être la lutte de tous ceux qui ne travaillent pas dans la production, elle doit associer au contraire l'ensemble des couches sociales alliées dans le Front de classe et particulièrement la classe ouvrière. La lutte pour le contrôle populaire sur la formation par exemple ne saurait se limiter aux seuls usagers des établissements scolaires. Les travailleurs en sont partie prenante en tant que tels et pas seulement du fait de leur statut de parents, dès lors que l'objectif de la lutte ne saurait être purement pédagogique mais vise à contester la fonction sociale et idéologique d'un appareil de formation qui reproduit les rapports de production et les rapports sociaux capitalistes.

Il en est de même dans le secteur

du cadre de vie où la division de l'espace dans l'aménagement urbain est elle-même marquée de façon croissante par une division sociale. Le cadre de vie recouvrant de nombreux aspects de la vie quotidienne concerne, outre les travailleurs eux-mêmes, des catégories de population qui n'interviennent pas directement dans la production (femmes sans emploi, jeunes en formation, retraités, etc.), mais qui sont eux aussi victimes, hors de l'entreprise, de l'exploitation et de l'aliénation capitalistes. Il faut attacher la plus grande importance à ce type de luttes, car elles habituent les masses à se mobiliser, à s'organiser dans des associations démocratiques et à gérer elles-mêmes leurs actions sur le terrain.

En revendiquant un contrôle et une maîtrise des conditions de vie, en contestant les institutions et la légalité de la classe dominante, leurs luttes contribuent à définir le contenu d'un autre projet de société, de modèle culturel, de rapports sociaux.

Ainsi, les actions pour le contrôle de la qualité des produits, des prix, de la publicité posent le problème de l'orientation de la production et de l'organisation de la distribution ; les actions sur l'habitat et l'urbanisme posent le problème de la propriété des sols, de l'environnement et des équipements socio-culturels, elles font donc partie des luttes contre le système capitaliste. Le P.S. prendra en compte cette démarche dans l'élaboration de son programme concernant les collectivités territoriales. L'action dans les entreprises et l'action dans le cadre de vie sont en effet les éléments d'une seule et même stratégie, qui implique notamment :

– l'engagement individuel des militants socialistes dans ces actions ;
– la lutte pour le contrôle des équipements, de l'animation du quartier et de la gestion de l'habitat ;
– l'ouverture de la gestion locale à l'intervention des citoyens et de leurs associations ;
– la création de lieux de rencontre au niveau local pour assurer le libre accès du public à toutes les sources d'information et de documentation.

En faisant de la lutte pour le contrôle ouvrier et populaire un axe fondamental de sa stratégie, le Parti socialiste intervient sur des terrains où combattent des organisations de masse. Il importe donc de préciser la nature des relations qu'il entretient avec elles et sa propre spécificité.

Le principal problème est à l'évidence celui de l'intervention dans l'entreprise et du rapport avec le syndicalisme ouvrier. Dans ce domaine le Parti socialiste est confronté à l'élaboration et à l'expérimentation d'une conception relativement neuve des rapports parti-syndicat. S'il a toujours rejeté en ef-

fet toute forme de dépendance du syndicat au parti et particulièrement les théories léninistes de la courroie de transmission, le Parti socialiste entreprend aujourd'hui un dépassement de la conception des partis sociaux- démocrates scandinaves et du travaillisme britannique qui tendent à se faire l'expression institutionnelle de la lutte syndicale dans l'entreprise.

Ce dépassement est d'autant plus nécessaire qu'un mouvement parallèle caractérise aujourd'hui le mouvement syndical le conduisant à s'interroger lui-même sur le débouché et sur le projet politique de son action.

C'est donc une nouvelle forme de complémentarité partis-syndicats, fondée sur l'indépendance dans la solidarité qu'il s'agit d'élaborer : indépendance de chacun dans l'élaboration de son analyse, de sa stratégie, de son projet, de ses décisions propres. Solidarité parce que l'adversaire de classe est le même et que les décisions des uns et des autres interfèrent constamment. La spécificité des partis de gauche et des syndicats n'est donc pas à rechercher dans une limitation de leurs champs d'intervention mais dans la particularité de leurs objectifs et de leurs formes d'action. Ainsi la lutte revendicative, s'attaquant prioritairement aux effets du système capitaliste, a un caractère de masse et relève de la responsabilité du syndicat. La lutte politique elle, en centrant son attaque sur les causes du système, a par sa nature un caractère de classe mais peut difficilement avoir un caractère de masse indépendamment de la lutte revendicative qui la sous-tend. Elle est de la responsabilité première de l'action politique. Luttes de masse, luttes de classe, sont donc assumées simultanément par les sections syndicales et politiques mais avec des responsabilités différentes et complémentaires.

Par ailleurs, d'autres organisations : groupes municipaux, comités de défense et d'usagers, associations de parents d'élèves, organisations de consommateurs, associations familiales, mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, apparaissent sur les différents terrains de la vie sociale. Avec ces organisations aussi sous réserve d'une convergence suffisante dans les objectifs, des rapports fondés sur l'indépendance et la solidarité doivent être établis.

14. Le front de classe

Le P.S. utilise le terme de "front de classe" pour caractériser le rassemblement de tous ceux qui ont intérêt à détruire l'exploitation économique et la domination politique et idéologique du capitalisme. Ce rassemblement n'est pas incompatible avec des alliances défensives de caractère "anti-monopolistes". Mais le P.S. ne pense pas que tout puisse se résumer à la lutte contre une "poignée de milliardaires". Lorsqu'il s'agit de passer à une phase offensive et constructive certaines formes d'unité risquent de se révéler fragiles. C'est pourquoi, il faut, à partir des luttes antimonopolistes, constituer un front de classe qui s'appuie d'abord sur la classe ouvrière la plus durement et la plus directement exploitée, sur la très grande majorité des salariés : employés des secteurs privé et public, techniciens, cadres et ingénieurs. Les petits et moyens agriculteurs, travailleurs manuels et producteurs directs, également victimes de l'exploitation capitaliste, ont leur place dans ce front de classe.

Le front de classe n'est pas simple juxtaposition de mécontentements, mais suppose au contraire la volonté de mener dès maintenant des luttes unifiantes, de s'attaquer aux divisions nées de l'exploitation capitaliste, de remettre en cause, les structures hiérarchiques et les valeurs de l'idéologie dominante, de trouver des terrains de combat où puissent se révéler des solidarités communes.

L'unité de la Gauche est à la fois l'expression et le support politique de ce processus d'unification. Elle est dès lors en évolution constante et s'exprime aussi bien sur le terrain des luttes sociales et de la définition d'un projet de société que sur celui d'accords à caractère électoral ou gouvernemental.

15. Le rôle du Parti

Le choix d'un projet de société socialiste autogestionnaire crée pour le Parti socialiste des exigences quant à son comportement et à son organisation. La première concerne le renforcement et l'élargissement de sa base sociale qui suppose aujourd'hui une priorité politique militante de son implantation dans la classe ouvrière.

La seconde est celle de sa propre pratique démocratique, condition nécessaire de la crédibilité de son projet : désignation des élus à l'intérieur et à l'extérieur du Parti sur la base de mandats précis et contrôlables ; limitation du cumul ; respect du pluralisme des courants de pensée, ceux-ci ne pouvant cependant se constituer en fractions centralisées élaborant leur propre loi. L'ensemble des adhérents doit participer à l'élaboration des textes fondamentaux engageant le Parti.

Par ailleurs, outre ses fonctions d'animation, d'unification des luttes et de préparation à l'action gouvernementale, un Parti socialiste qui se fixe pour objectif l'autogestion doit encore remplir plusieurs fonctions :

- une fonction de mémoire collective des expériences, des élaborations stratégiques, des recherches antérieures du mouvement ouvrier.
- une fonction de rencontre et d'unification pour les militants intervenant dans des secteurs de lutte différents, nécessaire pour éviter les coupures entre élus et militants, entre dirigeants et dirigés, entre travailleurs manuels et intellectuels qui caractérisent la division sociale du travail en système capitaliste.
- une fonction de synthèse et d'élaboration collective. Il s'agit de concevoir le travail intellectuel comme une fonction à remplir par tous et non comme le seul travail des intellectuels au sein du Parti.

La fonction et la nature d'un Parti socialiste autogestionnaire sont elles-mêmes dépendantes de la période historique dans laquelle se développe la lutte des classes : la phase de transition au socialisme se trouve ainsi particulièrement marquée par la nécessité pour le Parti d'être un lieu fondamental de l'articulation entre l'action gouvernementale et le mouvement populaire. Par la suite la réalisation progressive d'un nouveau type de rapports de production, de rapports sociaux et de pouvoirs entraînera une redéfinition nécessaire de la fonction des partis politiques compte tenu de l'émergence de nouveaux organes de pouvoir : comités de gestion, rôle nouveau des institutions locales, régionales et nationales, etc., les organisations politiques restant le lieu privilégié de l'élaboration de stratégies et de choix politiques soumis au débat démocratique.

La mise en œuvre de cette stratégie de rupture atteindra trop profondément les intérêts des classes dirigeantes pour ne pas rencontrer de leur part une opposition croissante. Aussi le gouvernement de la Gauche devra-t-il s'appuyer sur une mobilisation forte et consciente de ceux qui l'auront porté au pouvoir. Le degré de conscience collective et d'organisation des travailleurs, leur capacité propre d'initiative, sont une condition essentielle pour que soit mise en œuvre la transformation des rapports de production. C'est l'articulation constante entre le mouvement populaire et l'action gouvernementale qui sera le moteur de la transformation sociale.

Le Directeur de la publication : Pierre Mauroy

Imprimerie coopérative : L'Emancipatrice

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès